

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 24.24

Date d'impression: 08.02.2017

Code du produit: 474

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Korja Nefo 24.24

Autres désignations commerciales

Ancienne désignation: Jokisch Rostschutzwachs 70

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Inhibiteur de corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Herr Sengenhoff	
e-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten
synthetisches neutrales Calciumpetroleumsulfonat**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	--

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 24.24

Date d'impression: 08.02.2017

Code du produit: 474

Page 2 de 6

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten			>=50-<65 %
	919-857-5			
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
	synthetisches neutrales Calciumpetroleumsulfonat			1-2,5 %
	263-093-9			
	Skin Sens. 1A; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 24.24

Date d'impression: 08.02.2017

Code du produit: 474

Page 3 de 6

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone.
- Dioxyde de carbone (CO₂).
- Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
- Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.
- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Eviter la formation de brouillard d'huile.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
- Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Durée de stockage maximale : 3 Jahr

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains

- Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

- Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 24.24

Date d'impression: 08.02.2017

Code du produit: 474

Page 4 de 6

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur:
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	160 °C	DIN 51751
Point d'éclair:	39 °C	ASTM D 93
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %	
Température d'inflammation:	201 °C	
Pression de vapeur:	2,5 hPa	
Densité (à 20 °C):	0,85 g/cm ³	ASTM D 7042
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	80 mm ² /s	ASTM D 7042

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de risques spéciaux à signaler.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre : forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, Oxydes nitriques (NOx), Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Les indications se rapportent aux principaux composants.

Toxicité aiguë

en cas d'ingestion: DL50: > 2000mg/kg Rat.
Contact avec la peau: DL50: > 2000mg/kg Rat.
en cas d'inhalation: CL50: > 5mg/1/4hRat.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 24.24

Date d'impression: 08.02.2017

Code du produit: 474

Page 5 de 6

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat.	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin.	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat.	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <2% Aromaten				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité pour les algues	NOEC >100 mg/l		Pseudokirchneriella subcapitata	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange. dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets-Produit**

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU:** UN 1993
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 24.24

Date d'impression: 08.02.2017

Code du produit: 474

Page 6 de 6

14.4. Groupe d'emballage: III
Code de classement: F1
Code de restriction concernant les tunnels: (D/E)

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 80%

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,9,15.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)